# Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)



## Mise en avant

Le DAEU est un **diplôme national homologué de niveau 4** qui confère les **mêmes droits que le baccalauréat**.

Il est destiné aux personnes non titulaires du baccalauréat ou d'un équivalent et qui veulent :

- **reprendre des études supérieures** (notamment à l'université) dans une perspective de **promotion** ou de **retour à l'emploi**;
- acquérir un **diplôme leur permettant de passer des concours requérant un niveau 4**;
- obtenir un **diplôme attestant de leur niveau de culture générale**.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le DAEU d'une manière générale, vous pouvez consulter le site www.daeu.fr

Le DAEU de l'NSPÉ Clermont Auvergne, une **vraie seconde chance** pour renouer avec les études, préparer son avenir, sa reconversion, des concours ...

En application de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires, sont admis à s'inscrire à l'Université, en vue de l'obtention de ce diplôme, les personnes remplissant les critères ci-dessous :

- être non titulaire du baccalauréat ou d'un équivalent,
- avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans,
- avoir au moins 20 ans au 1er octobre de l'année de l'examen.

Les candidats internationaux doivent être en possession d'un titre de séjour en cours de validité.

## L'essentiel

### Nature de la formation

Diplôme national

### Durée de la formation

300 h d'enseignement

### Langues d'enseignement

- Français

### Rythme

- Compatible avec une activité professionnelle

### Modalités

- Totalement à distance

## Présentation

## Spécificités

Les spécificités du DAEU proposé par l'INSPE Clermont Auvergne :

- Une formation **pouvant être suivie par les personnes en situation d'emploi**,
- Une formation **fractionnable sur 4 années** en fonction des disponibilités des candidats : il est en effet possible de suivre 1, 2 ou 3 modules par année,
- Une formation **pouvant être prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue** (CPF, France Travail, employeur, OPCO,...).

## Lieux

100% à distance

# Admission

## Pré-requis

**Formation(s) requise(s)**

**Niveau attendu**

Le niveau minimal attendu est celui de **fin de seconde générale**.

- *Français : Programme de l'enseignement commun de français en classe de seconde générale et technologique et en classe de première des séries générales et programme de l'enseignement de littérature en classe de première littéraire - arrêté du 21 juillet 2010 - BO spécial n°9 du 30 septembre 2010*
- *Mathématiques : Programme de mathématiques, enseignement commun, seconde générale et technologique - arrêté du 23 juin 2009 - BO n°30 du 23 juillet 2009*
- *Anglais : Programme de langues vivantes, enseignement commun, seconde générale et technologique - arrêté du 8 avril 2010 - BO spécial n°4 du 29 avril 2010*

**Téléchargez ici les programmes de révision en anglais, français et mathématiques.**

**Matériel obligatoire pour suivre le DAEU**

L'enseignement à distance exige une **bonne maitrise des outils informatiques et bureautique**. Le matériel suivant est **fortement recommandé** pour pouvoir suivre les cours dans des conditions optimales :

Connexion internet de bonne qualité (privilégier une connexion filaire si possible) et accessible quotidiennement.
Ordinateur fixe ou portable (tablette à éviter sauf pour usage occasionnel).
Navigateur internet à jour de préférence Chrome ou Edge (compatibles avec la version navigateur de Microsoft Teams)
Un système d'exploitation compatible avec la suite Microsoft Office 365 (Une version récente d'un système Windows ou MacOs).
Pour information, les ordinateurs CHROMEBOOK ne permettent pas d'installer la version Office 365 utilisée à l'Université, il est donc recommandé de ne pas utiliser ces derniers pour suivre la formation dans de bonnes conditions.
Dispositif d'écoute du son et micro (privilégier un micro-casque)
Caméra/webcam pouvant se connecter à votre PC.

Par ailleurs, le stagiaire doit faire preuve d'autonomie et est amené(e) à travailler au sein d'un groupe d'apprenants à distance.

## Contacts


**Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation**

Université Clermont Auvergne 36, avenue Jean-Jaurès
63407 Chamalières

**Responsable(s) de formation**

daeu.inspe@uca.fr

**Contacts administratifs**

daeu.inspe@uca.fr

## Candidature

**Modalités de candidature**

Chaque année **2 campagnes de candidature ont lieu** :

- Session d'automne : du 01/09 au 30/10 de chaque année
- Session de printemps : du 02/02 au 13/04 de chaque année

La **procédure de candidature** s'effectue sur la plateforme SONATE.

**Conditions d'admission / Modalités de sélection**

**Coût de la formation**

Pour la préparation au DAEU, les droits d'inscription universitaire sont fixés chaque année au niveau national, ils sont de **178 euros (tarif 2026-2027)**.

**Frais de formation**

Les candidats au titre de la formation professionnelle continue sont assujettis à des frais de formation.
Ces frais peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un financeur tiers.

**Financement**

**Le DAEU est éligible au CPF.** D'autres dispositifs de financement peuvent également être mobilisés.
Que vous soyez agent de la fonction publique, salarié du secteur privé, demandeur d'emploi ou non-salarié, renseignez-vous auprès de votre employeur, Transitions Pro, OPCO, conseiller France Travail, via la plateforme CPF... pour connaître les possibilités de prise en charge de votre parcours de formation.

*Pour tout renseignement, demande de devis, prendre contact avec le **secrétariat du DAEU : daeu.inspe@uca.fr**.*

## Programme

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet de mises à jour.

La formation comprend 300h d'enseignement. Les cours sont dispensés **100% à distance**.

Les stagiaires doivent choisir entre deux parcours (A ou B), comprenant chacun 4 matières faisant l'objet d'une épreuve à l'examen :

- 2 obligatoires et 2 optionnelles (au choix)

Il est possible de répartir la formation sur plusieurs années dans la limite de 4 ans à raison de 1 à plusieurs modules par an.

# Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires A

### DAEU B Scientifique

- **ANNEE DAEU A**
- **MATIERES OBLIGATOIRES**
  - FRANCAIS
  - METHODOLOGIE
  - LANGUES VIVANTES
    - ANGLAIS
    - ESPAGNOL
    - ALLEMAND
    - PORTUGAIS

- **MATIERES OPTIONNELLES**
  - MATIERES OPTIONNELLES
    - HISTOIRE
    - GEOGRAPHIE
    - MATHEMATIQUES
    - PHILOSOPHIE
    - FINANCES D'ENTREPRISE
    - COMPTABILITE
    - INITIATION AU TRAVAIL SOCIAL
    - METIERS DE LA SANTE
- **ANNEE DAEU B**
  - MATIERES OBLIGATOIRES
    - FRANCAIS
    - MATHEMATIQUES
    - METHODOLOGIE
  - MATIERES OPTIONNELLES
    - MATIERES OPTIONNELLES
      - COMPTABILITE
      - FINANCE
      - METIERS DE LA SANTE
      - ANGLAIS
      - CHIMIE
      - GENIE CIVIL
      - PHYSIQUE
      - SVT
      - PROGRAMMATION INFORMATIQUE
      - QLIO

## Modalités

**Présentiel**

**Partiellement à distance**

**Formule Hybride** comprenant des jusqu'à **80 %** sur une plateforme de cours en ligne, des regroupements synchrones et minimum 20 % de regroupements en présentiel à l'INSPÉ - site de Chamalières.

## Stage(s)

**Stage(s)**

Non

### Modalités d'évaluation

Lors de votre inscription, vous devez opter pour l'une des formules suivantes :

- **Examen global (par compensation)** : les 4 épreuves sont présentées au cours de la même session. L'examen est obtenu avec une moyenne générale au moins égale à 10/20.

**Avantage** : une bonne note peut en compenser une moins bonne.
**Inconvénient** : en cas d'échec à l'examen et donc de redoublement, il faudra repasser les 4 matières même si pour certaines, les notes obtenues étaient supérieures à 10/20.

- **Examen par unités capitalisables** : cette formule s'impose si vous souhaitez capitaliser les matières sur au moins 2 années (par exemple, 2 matières une année et les 2 autres matières l'année suivante). Vous obtiendrez votre diplôme en ayant une moyenne au moins égale à 10/20 dans chacune des 4 matières. Cette formule est également possible si vous souhaitez présenter les 4 épreuves au cours de la même session.

**Avantage** : permet de gérer le nombre de matières à travailler. Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées pendant 4 ans maximum.
**Inconvénient** : une bonne note ne peut pas en compenser une moins bonne.

**Les modalités de contrôle de connaissances sont communiquées aux étudiants en début de formation.**

**Formes variées d'évaluation (oral, écrit, QCM, dossier à rendre, production écrite et/ou enregistrement audio, etc.), en contrôle continu et terminal pour le distanciel.**

## Et après ?

### Niveau de sortie

**Année post-bac de sortie**

- Bac

**Niveau de sortie**

- Niveau 4 : Bac / Bac professionnel

### Compétences visées

**Activités visées / compétences attestées**

Le diplôme permet d'évaluer, d'une part, les connaissances et la culture générale, d'autre part, les méthodes et les savoir-faire des candidats en fonction des exigences requises pour la poursuite d'études supérieures.

## Poursuites d'études

Le **DAEU A, à dominante littéraire**, permet au candidat la poursuite d'études dans les écoles ou les organismes de formation professionnelle (AFPA, CNAM, écoles de soins infirmiers, instituts de carrières sociales), ou toutes études dans les domaines Lettres, Sciences Humaines et Sociales, Arts, Communication, Administration, Gestion, Sciences Économiques.
Il permet aussi l'accès à la préparation des concours de la fonction publique nécessitant de disposer d'un diplôme national de niveau 4.

Le **DAEU B, à dominante scientifique**, permet au candidat la poursuite d'études dans les écoles ou les organismes de formation professionnelle (AFPA, CNAM, écoles de soins infirmiers, instituts de carrières sociales), ou toutes études dans les domaines Sciences, Technologies, Activités Physiques et Sportives, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Secteur paramédical.
Il permet aussi l'accès à la préparation des concours de la fonction publique nécessitant de disposer d'un diplôme national de niveau 4.

## Débouchés professionnels

### Secteurs d'activité

Poursuite d'études dans l'enseignement supérieur nécessitant l'obtention du baccalauréat.
Tous postes administratifs accessibles par un concours exigeant un diplôme de niveau 4.